

LA POSSIBILITÉ D'UNE CAMPAGNE À L'APPUI DU RAPPORT  
BERGER PAR SON AUTEUR

**M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le juge Berger a-t-il fait part au ministre de son intention de se lancer dans une campagne de promotion et de son désir, semble-t-il, d'accepter les invitations des media d'information et des groupements d'intérêts pour défendre son point de vue qui comporte sans aucun doute des connotations politiques à l'heure actuelle et qui, vraisemblablement, devront être dissipées non pas par une magistrature itinérante mais par l'exécutif et le législatif.

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je n'en sais pas plus que ce qu'en disent les journaux.

\* \* \*

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—LA POSSESSION DE CONNAISSANCES  
SCIENTIFIQUES SUFFISANTES POUR L'ÉVALUATION DES  
RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

**M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. M. le juge Berger a déclaré que le gouvernement ne possède pas les connaissances scientifiques relatives à l'environnement dont il aurait besoin pour évaluer les répercussions qu'aurait l'exploitation des ressources en pétrole et en gaz du Grand Nord. Est-il vrai que nous ne disposons pas de connaissances scientifiques suffisantes pour que le gouvernement puisse étudier ces répercussions? Dans ce cas, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucune autorisation de construire un pipe-line ne sera accordée tant que le gouvernement et le Parlement ne disposeront pas des connaissances nécessaires?

**L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, M. le juge Berger a examiné des quantités de faits d'ordre scientifique et technique sur l'environnement. Je ne puis préjuger du rapport de l'Office national de l'énergie; ce rapport porte peut-être également sur certaines de ces questions. Avant de prendre une décision, nous comptons nous renseigner de tous les côtés.

LE PIPE-LINE DU NORD—LA LOCALISATION DES RÉGIONS  
PRÉSENTANT UN INTÉRÊT SOCIAL ET ÉCOLOGIQUE  
PARTICULIER

**M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire s'il est en principe en faveur de la protection et de l'amélioration du milieu naturel, notamment par l'intensification de la recherche scientifique, la création de parcs nationaux, la protection de la faune et l'identification des régions géographiques qui présentent un intérêt écologique et social particulier ou dont l'équilibre écologique est particulièrement fragile et dont on assurerait la protection en réglementant la construction et l'utilisation de routes et de pipe-lines et éventuellement en interdisant la construction de pipe-lines? A-t-on découvert de telles régions dans le Yukon et dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à interdire la construction d'un pipe-line dans les régions du Yukon qui ont été mentionnées par le juge Berger?

Questions orales

**L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, il faudra que je lise la question avant de pouvoir donner une réponse au député. Je ne m'y retrouve plus dans les méandres de sa question.

\* \* \*

L'INFORMATION

LA DATE DES INITIATIVES PRÉVOYANT LE LIBRE ACCÈS À  
L'INFORMATION—LES MOTIFS DE LA RÉUNION SECRÈTE AVEC  
LE GROUPE ACCESS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État à qui, si je ne m'abuse, l'on a maintenant confié la tâche de soumettre des propositions en matière de liberté d'information, si cela arrive un jour. Dans la motion que j'ai présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, j'exposais certains faits qui ont été rejetés avec véhémence et à grand bruit par les députés d'en face. Par ailleurs, je pense au fait que dans la charte canadienne des droits de l'homme, adoptée en janvier 1968, M. Trudeau qui était alors ministre de la Justice a approuvé trois chartes internationales dont une des Nations Unies reconnaissant la liberté d'information. Par conséquent, quand le gouvernement va-t-il se mettre à écarter les nombreuses doutes qu'il a fait naître dans l'esprit des Canadiens en refusant de dévoiler certains faits; l'affaire CANDU et le scandale de la Polymer en sont la belle preuve. Par ailleurs, quand va-t-il faire le nécessaire pour garantir que les pouvoirs publics ne nous dissimuleront rien?

● (1430)

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, dans le discours du trône le gouvernement a annoncé qu'il présenterait au comité un exposé de principes à ce sujet. Je suis heureux de lui dire que ce document est prêt. Il est traduit et l'impression en est commencée. Nous pourrions donc le rendre public très bientôt.

**M. Baldwin:** Afin de prouver qu'il est un partisan de la liberté de l'information, ce que le ministre est, je crois, acceptera-t-il maintenant de recevoir publiquement cet après-midi la délégation du groupe Access qui veut le rencontrer à ce sujet? Sinon, peut-il nous dire pourquoi cette rencontre doit se dérouler en secret?

**M. Roberts:** Oui, monsieur l'Orateur. Je m'empresse de dire au député que je dois rencontrer ce groupe dont il est le parrain honoraire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Roberts:** Je me réjouis à la pensée qu'il est tout comme moi partisan d'un gouvernement ouvert et convaincu que ce processus administratif doit se dérouler beaucoup plus ouvertement que ce n'est le cas maintenant et que l'accès à l'information doit être facilité. Si, comme je l'ai déjà dit, la réunion de cet après-midi n'est pas publique, c'est que le rapport est sur le point d'être présenté. Je m'estimais obligé de parler tout d'abord aux députés de ce rapport avant de le remettre publiquement à un organisme étranger au Parlement. Si j'interprète bien l'étiquette du Parlement, c'est là la bonne façon de procéder. Je suis sûr que si j'avais fait de la réunion de cet après-midi une conférence de presse consacrée au rapport, des députés se seraient plaints de ce que je ne leur avais pas communiqué d'abord le rapport. Voilà l'explication. Toutefois,